

Fiche synthèse – part 2

La bientraitance en pratique

La première étape d'une démarche bientraitante est de revoir les qualificatifs et expressions que tout individu emploie sans se rendre compte de l'impact psychologique que cela peut générer sur l'autre. Voici quelques termes habituellement utilisés dans le secteur médico-social et qui ne sont pas forcément justes.

1 LE MAINTIEN A DOMICILE OU LE SOUTIEN A DOMICILE

Le mot « maintien à domicile » a une connotation négative dans le sens où l'autonomie ne transparait pas. Le mot « maintien » fait écho à un rapport de force, quelque chose qui entrave la liberté. La définition du dictionnaire donne comme synonyme « immobiliser ou fixer ». Le soutien à domicile redonne le pouvoir d'agir à la personne accompagnée. L'aidant est en second plan.

2 LE PLACEMENT EN ETABLISSEMENT, ACCUEIL (TERME OFFICIEL) OU AMENAGEMENT (TERME JUSTE)

Le placement est un terme qui renvoie à l'absence de choix. Placer une personne comme on placerait un objet dans une boîte. Ce terme n'est plus employé dans l'application de la démarche de bientraitance. L'accueil en établissement est le terme le plus couramment utilisé. Il n'est pas tout à fait juste dans la mesure où il minimise une réalité qui marque la fin d'une vie à domicile. La personne sera accueillie mais elle va surtout aménager puisque l'établissement sera son nouveau lieu de vie.

3 LA DEMENCE OU UNE REALITE DIFFERENTE

La démence est un terme médical spécifique qui a tendance ne pas être utilisé à bon escient. Il apparaît dans le langage courant pour qualifier une personne qui perd certaines capacités cognitives. Il réduit la personne à un comportement ou à une pathologie et empêche une relation d'aide saine, équilibrée dans le respect de l'autre. Qualifier de « dément » un comportement empêche de trouver une réponse adaptée à ce que cherche à exprimer la personne accompagnée. Concevoir que des personnes puissent être dans une autre réalité avec d'autres perceptions, invite l'aidant à comprendre le monde de l'autre.

4 LA FUGUE OU LE DEPART

Le mot fugue est initialement utilisé pour qualifier l'adolescent qui fuit son milieu familial. Dans le cas d'une personne âgée notamment celle atteinte par la maladie d'Alzheimer, elle ne fugue ni ne fuit, le plus souvent la personne rentre chez elle ou cherche à revenir dans un lieu qu'elle affectionne. Le « départ inopiné » (terme officiel) signifie « imprévu ». La personne aidée n'a pas prévenu de son absence. Ce terme est plus adapté que « fugue » mais il n'est pas naturel. Implicitement, il sous-entend que la personne aurait dû prévenir de son absence ou demander une autorisation pour sortir dans le cas, par exemple, d'un EHPAD. Il serait plus simple de dire la personne est « absente ». Selon la situation, il sera nécessaire de s'en inquiéter ou pas.

5 ÊTRE OPPOSANT OU DANS LE REFUS

Dire non est un droit fondamental, celui de manifester son désaccord. La personne peut refuser d'être soignée, lavée dans la limite de sa mise en péril. La démarche de bientraitance implique d'accepter que la proposition de l'aidant puisse ne pas convenir à la personne aidée. Être opposant infantilise la personne en se limitant au seul comportement exprimé sans tenter d'en comprendre la raison. Concrètement : si la personne refuse de se laver, elle a le droit. Le rôle de l'aidant est d'identifier la raison qui motive le refus (la peur, la pudeur, le déni de sa maladie...) et de trouver des clés pour amener la personne à accepter la situation en douceur (toilette au lavabo, respect des habitudes anciennes...).